

**DECISION N°180-2024 –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST AU PROFIT DE L'ENTREPRISE ACS
CONSEILS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.005.13.12 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 13 décembre 2023 approuvant le Plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT),

Vu le projet de convention de mise à disposition du matériel informatique de la CC Forez-Est tel rapporté en annexe,

Considérant que l'entreprise ACS Conseils, en lien avec le service plant alimentaire territorial de la CC Forez-Est, organise à Feurs, une formation à l'utilisation de l'application « ma cantine » à destination des personnels scolaires et de crèches sur la journée du 16 octobre 2024.

Considérant que pour réaliser cette formation, l'entreprise ACS Conseils souhaite disposer de la salle informatique des locaux de France services de Feurs, équipée de huit ordinateurs et un copieur,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention de mise à disposition de la salle informatique des locaux France services de Feurs à titre gratuit, entre la CC Forez-Est et l'entreprise ACS Conseils.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 04/10/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

